

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**RESTRUCTURATION DE LA DETTE OBLIGATAIRE D'EUROMEDIS GROUPE :**

**APPROBATION DE L'OPERATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES OBLIGATAIRES**

Avis suite au communiqué de presse de la Société du 30 avril 2010 : "Restructuration de la dette obligataire d'Euromedis Groupe".

L'assemblée générale des obligataires réunie le 21 mai 2010 a autorisé la modification des caractéristiques des Obligations sur les points suivants:

- Modification de l'amortissement des Obligations : les Obligations seront remboursées pour 50% le 1<sup>er</sup> août 2010 et pour 50%, à une nouvelle échéance, le 31 décembre 2012. Pour réaliser cette opération, il sera inséré dans le contrat d'émission une procédure de Répartition Proportionnelle des Titres Amortis conformément à l'article R.213-16 du Code monétaire et financier.
- Modification des possibilités de remboursement au gré de la Société: Il est prévu pour la Société la possibilité de procéder à un remboursement anticipé des Obligations, ainsi à toute date de paiement d'intérêts, la Société pourra procéder au remboursement anticipé de tout ou partie des Obligations restant en circulation au pair soit 19 euros, majoré du montant d'intérêts correspondant à la période d'intérêts se terminant à la date de remboursement anticipé.
- Modification du taux d'intérêt : les Obligations (i) jusqu'au 31 juillet 2010 porteront intérêt au taux annuel de 4,75 % du nominal, soit 0,90 € environ par Obligation, payable à terme échu le 1<sup>er</sup> août de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré), et (ii) à compter du 1<sup>er</sup> août 2010 porteront intérêt au taux annuel de 5,25% du nominal, soit 0,99 € environ par Obligation, payable à terme échu le 1<sup>er</sup> août de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré).
- Modification de la parité de conversion des Obligations en actions : Chaque Obligation de 19 € de nominal pourra être convertie (i) jusqu'au 31 juillet 2010 en 1 action d'une valeur nominale de 2 € et (ii) à compter du 1<sup>er</sup> août 2010 en 1,5 action, action d'une valeur nominale de 2 €.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a été convoquée pour le 14 juin 2010 afin décider des modifications susvisées.